

Madame
Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la formation et de la
jeunesse
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 23 décembre 2005
S:\COMMUNIPOLITIQUE\Position\2005\POL0562.doc
JUG/fkr

Loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle

Madame la Conseillère d'Etat,

Votre courrier du 4 novembre 2005 concernant le dossier cité en titre nous est bien parvenu et nous vous remercions de nous consulter à ce propos.

La CVCI estime que le choix d'opérer uniquement une révision partielle de la Loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAE) dans un premier temps est judicieux. En effet, si une révision totale de cette loi ancienne est souhaitable, il s'agit pour cela d'attendre la réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), ainsi que les modifications du cadre légal fédéral qui en découlent, prévues au 1^{er} janvier 2008.

Nous partageons également l'analyse du système actuel, faite par l'Office cantonal des bourses, qui montre que l'Etat prend en charge des jeunes en formation en se substituant aux parents, alors même que ceux-ci ont encore une obligation d'entretien à l'égard de leurs enfants et les moyens de remplir cette obligation.

Les modifications proposées qui visent à une réallocation des ressources disponibles devraient, selon nous, permettre un octroi des ressources conforme aux nombreux arrêts rendus par le Tribunal administratif et d'assurer une plus grande égalité des chances. Les modifications concernant le statut des boursiers indépendants au sens de la LAE et celles qui visent une meilleure appréciation du revenu des parents vont dans la bonne direction en permettant une meilleure allocation des moyens disponibles tout en corrigeant certaine incohérence du système actuel.

La CVCI soutient donc ce projet de modification partielle de la LAE.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat, à l'assurance de notre considération distinguée.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Guex Julien
Sous-directeur